



**COMMUNE DE
STEINBOURG**

La lettre communale

N° 4

Juillet 2011

Place du Général de Gaulle
67790 STEINBOURG
☎ 03 88 91 15 61 — 📠 03 88 71 13 82
✉ mairie@steinbourg.fr
bibliotheque@steinbourg.fr
Site : www.steinbourg.fr

COMPTE RENDU

- Approbation du compte-rendu du 27 mai 2011,
- Urbanisme—Droit de préemption urbain,
- Personnel—Modification du tableau des emplois,
- Subventions diverses,
- Patrimoine—locations : requête locataire de la chasse lot n° 3
- Voirie—Dénomination de rue lieu dit « Prinzenrain »,
- Environnement : Enquête GAEC La Source à Wickersheim.

COMMUNIQUES

- Prochaines fêtes et manifestations,
- Déclaration des stocks de vins,
- Billets festival Pow Wow,
- Départ en retraite de Madame Gusching,
- Plan canicule,
- Création d'un nouveau sentier,
- Développement durable : Gestion des ordures ménagères : bientôt des changements !

COMPTE-RENDU

Sous la présidence du Maire Jean-Paul KRAEMER, le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juillet dernier pour sa dernière séance avant les congés. Les points importants de l'ordre du jour étaient :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MAI 2011

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 27 mai 2011. Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve le compte rendu établi. Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur Maurice PICARD, adjoint au Maire de 1995 à 2008. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

URBANISME—DROIT DE PREEMPTION URBAIN



Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner reçues concernant l'immeuble sis impasse des Vergers, lieu dit Sand et un immeuble rue de Rosenwiller. L'assemblée décide de ne pas intervenir dans ces ventes.

PERSONNEL—MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire informe que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à l'avancement de deux agents. Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide la création d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'adjoint technique principal—2ème classe et la suppression des postes d'attaché territorial et d'adjoint technique 1ère classe.

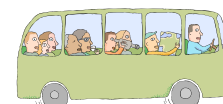
SUBVENTIONS DIVERSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Ecole élémentaire au titre du 3^{ème} trimestre 2010 / 2011

- Visite plateforme compostage Niedermodern : 23 x 2,5 € soit 57,50 €
- Sortie ferme Gottesheim : 21 x 2,50 € soit 52,50 €
- Marche scolaire du 10 mai : 123 x 2,50 € soit 307,50 €
- Spectacle allemand Obersultzbach 51 x 2,50 € soit 127,50 €

Subvention totale à verser à l'association scolaire les « Sportifs en herbe » 545,00 €



Ecole maternelle

- Visite zoo de Karlsruhe : 63 x 2,50 € soit 157,50 €

La subvention sera à verser à la coopérative scolaire de l'école.

Subvention au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées : GIHP

En application de la délibération du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de soutien de 1 346,03 € au titre de l'exercice 2011.

PATRIMOINE – LOCATIONS : REQUETE LOCATAIRE DE LA CHASSE LOT N° 3 : DEMANDE DE CARTES



Par courrier du 28 juin, Monsieur Claude HEINRICH locataire de la chasse communale lot n° 3 sollicite deux cartes de permissionnaires pour son lot.

Le cahier des charges de la chasse communale permet un nombre de deux permissionnaires pour la surface de 275 Ha.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, autorise l'établissement des deux cartes à délivrer à Monsieur Jean-Claude MENGUS, Steinbourg et Monsieur Armand SCHNITZLER, Schwindratzheim.

Les cartes nominatives délivrées devront être visées chaque année.

VOIRIE : DENOMINATION DE RUE LIEU DIT « PRINZENRAIN »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de nommer le tronçon de rue contournant le cimetière jusqu'au lotissement Prinzenrain : rue Sœur Laurentine, en mémoire à la sœur qui sauva le village des prussiens le 09/08/1870.



ENVIRONNEMENT : ENQUETE PUBLIQUE GAEC LA SOURCE A WICKERSHEIM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'enquête publique pour l'exploitation d'un élevage de vaches laitières à WICKERSHEIM – WILSHAUSEN prévoit des zones d'épandages de lisier sur notre commune.

Un courrier a déjà été envoyé en date du 6 juin 2011 à Monsieur le Commissaire Enquêteur, demandant l'interdiction de l'épandage en zone inondable, à proximité des habitations et jardins.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote demande l'interdiction de l'épandage de lisiers. La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

COMMUNIQUES

PROCHAINES FETES ET MANIFESTATIONS

5 août : Don du sang

5, 6 et 7 août : 14ème festival Pow Wow

20 août : Marche d'été : PONSE

11 septembre : Rencontre amicale : club d'aéromodélisme



DECLARATIONS DES STOCKS DE VINS



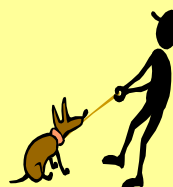
Il est rappelé que tout propriétaire récoltant du vin doit faire une déclaration de son stock en mairie avant le 31 août 2011.

DIVAGATION D'ANIMAUX ET RESPECT DE LA PROPRIETE PUBLIQUE

Il est fait obligation aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse dans la rue et dans tous les espaces publics.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de propreté, l'accès de ces animaux est formellement interdit sur les espaces de jeux pour enfants tout comme sur les autres zones vertes.

Les maîtres sont priés de pousser leur promenade même par temps de pluie jusqu'aux prés et champs autour du village et d'emporter des sachets pour ramasser les « souvenirs » laissés par leur compagnon.



POW WOW—5, 6 et 7 AÔUT 2011

L'association PLAIN'S INDIANS offre une réduction aux steinbourgeois pour l'entrée du vendredi 5 août 2011.

Les bracelets seront délivrés en mairie par une personne désignée à partir du 27 juillet 2011 sur présentation d'une pièce d'identité, attestant le domicile. **Horaires** : de 15h00 à 18h00.

Une participation de 2 € par personne sera demandée.

DEPART EN RETRAITE DE MADAME GUSCHING

Madame Elisabeth GUSCHING, institutrice de l'école élémentaire vient de faire valoir ses droits à la retraite après vingt huit années passées auprès de nos écoliers.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.



PLAN D'URGENCE CANICULE : SANTE EN DANGER

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme et reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome. Elle augmente également les risques oculaires, tels que la cataracte ou la dégénérescence maculaire. On risque également une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.



ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez immédiatement les secours en composant le 15. En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNERABLES



La loi relative à la solidarité des personnes âgées, isolées ou des personnes handicapées prévoit un dispositif de recensement des personnes. Il suffit de contacter la mairie qui tient un registre permettant une veille sociale et médicale auprès des personnes recensées en cas de canicule. L'inscription se fait par la personne elle-même ou un proche, par e-mail, courrier ou téléphone. Mairie de STEINBOURG—Place du Général de Gaulle 67790 STEINBOURG ☎ 03 88 91 15 61—e.mail :

mairie@steinbourg.fr.

Développement durable—Gestion des ordures ménagères : bientôt des changements !

A partir du 1^{er} juillet 2012 la collecte des ordures ménagères passera sous le régime de la Redevance Incitative, sur tout le territoire du Smictom.

Pourquoi la Redevance Incitative ?

Le Grenelle de l'Environnement impose aux collectivités :

- une réduction de la production d'ordures ménagères de 7% par habitant dans les 5 ans à venir,
- une augmentation du taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés à 45% en 2015, ce taux étant porté à 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers.

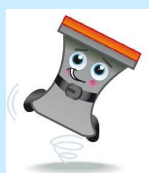
Dans ce contexte, la taxe à payer par les collectivités pour le stockage des déchets est augmentée et une taxe d'incinération est instaurée. Au-delà de ces considérations chiffrées, chacun a conscience de la nécessité de préserver notre environnement ainsi que les ressources de la planète.

Il devient donc urgent de réduire la quantité de déchets produits et de trier au mieux les déchets restants.

Ce qu'est la Redevance Incitative

Le principe d'une facturation incitative est d'établir votre facture en fonction de la quantité de déchets que vous avez produits. La solution retenue par le SMICTOM, après consultation des maires concernés, est la facturation au volume et à la levée.

Les bacs et leur ramassage :



bac à couvercle orange : le SMICTOM fournit (et en reste propriétaire) des bacs à couvercle orange munis de puces électroniques ; chaque foyer pourra en choisir la taille (80 l, 140 l ou 240 l) en fonction de besoins et d'un barème établi. Il est destiné aux ordures ménagères résiduelles. Son ramassage se fera en porte à porte et sera hebdomadaire.



bac à couvercle jaune : l'ancienne poubelle gardée par son propriétaire. Le bac sera identifié par un autocollant jaune fourni par le SMICTOM. Il servira à la collecte des flacons en plastique, des briques, des papiers et cartons et des emballages métalliques. Son ramassage se fera en porte à porte et sera bimensuel.

La facturation sera semestrielle et comportera :

une part fixe qui dépend de la taille du bac choisi ; elle inclut 12 présentations annuelles du bac orange ainsi que le ramassage bimensuel du bac à autocollant jaune et l'accès aux déchèteries.

une part variable proportionnelle au nombre de présentations du bac au-delà des 12 premières.

Des dispositions particulières sont prévues pour les logements collectifs.

Comment cela va se passer

La distribution des poubelles s'étalera entre septembre 2011 et mars 2012. Avant cela, chaque habitant recevra un courrier d'information sur ce dispositif et une invitation à une réunion d'information. Cette période sera mise à profit pour une phase de test qui permettra de rôder le dispositif et d'ajuster la grille de tarification par une facturation « à blanc ». La redevance incitative entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

Pour vous aider à réduire vos déchets, votre commune s'engage dans l'opération « une seconde vie pour mes biodéchets »

Chacun a conscience de la nécessité de préserver notre environnement et les ressources de la planète. Pour cela, nous devons tous faire des efforts pour réduire et trier encore mieux nos déchets. Cela n'ira pas sans changer nos habitudes.

Pour accompagner cet effort le SMICTOM a élaboré un Programme Local de Prévention des déchets. Une première action intitulée « *une seconde vie pour nos biodéchets* » vise à la formation au compostage domestique. En effet les déchets fermentescibles représentent actuellement 1/3 du poids de la poubelle.

Notre commune s'est portée candidate pour être l'une des 10 villes pilotes sollicitées pour cette action.

Les déchets verts n'ont pas leur place dans une poubelle, d'autant moins qu'ils vont dorénavant peser sur la part variable de la redevance ! Dès cet automne, le SMICTOM proposera l'acquisition de composteurs en bois à prix réduit (de l'ordre de 15 à 30 € selon le modèle choisi), accompagnée d'une formation au compostage, à l'utilisation de broyat et au jardinage au naturel.

Notre commune, de son côté, poursuivra ses efforts pour une gestion durable des espaces verts communaux.